

Avis d'attribution provisoire d'un marché

N°NIF 099125019018915

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, « La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Constantine » informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales relatif au :

ACQUISITION MATERIELS ET EQUIPEMENTS

pour les établissements de la jeunesse et du sport

Lot 01 ACQUISITION MATERIELS ET EQUIPEMENTS

pour les établissements de la jeunesse

Lot 02 ACQUISITION MATERIELS ET EQUIPEMENTS

pour les établissements du sport

Paru dans le quotidien national «المساء» le: 30/06/2026, qu'à l'issue de l'analyse des offres par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement aux entreprises tel indiqué au tableau ci-dessous, conformément aux critères prévus dans le cahier des charges :

N° Du Lot	Désignation	Entreprise	Note technique	Montant en TTC	Délai	Critère de choix	N° : NIF
01	ACQUISITION MATERIELS ET EQUIPEMENTS pour les établissements de la jeunesse	ROUABHIA MALIKA	30	22 657 005,00 DA	07 JOURS	Moins disant	258242200061153
02	ACQUISITION MATERIELS ET EQUIPEMENTS pour les établissements du sport	EURL TROPHY STEP	30	20 262 130,00DA	07 JOURS	Moins disant	001416099527684

Les autres soumissionnaires non retenus et qui sont intéressés peuvent se rapprocher de la Direction de la Jeunesse et des Sports au plus tard 03 jours à compter de la 1ère publication de l'avis d'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire en recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Constantine dans un délai de 10 jours à compter du premier jour de la parution du présent avis d'attribution dans la presse nationale.